109270 - La répétition du pèlerinage

question

Est il recommandable de faire le pèlerinage chaque année pour celui qui le désire et n'y trouve aucune difficulté ou est il préférable de le faire une fois tous les trois ans ou tous les deux ans?

la réponse favorite

Louange à Allah.

«Allah a prescrit le pèlerinage à tout musulman responsable et capable de le faire une fois dans sa vie. L'accomplir plus d'une fois relève du surérogatoireet du désir de se rapprocher d'Allah. Le pèlerinage accompli à titre surérogatoire n'est pas soumis à une limitation car il dépend des situations financière et sanitaire de l'intéressé , de l'état de ses proches et des pauvres de son milieu ainsi que de l'intérêt de la communauté en générale, notamment de son besoin de l'appui du fidèle concerné parsapersonne et ses biens ,et de sa place au sein de la Umma et de son apport en cas de voyage ou de résidence et d'autres considérations. Que chacuntienne compte de ses circonstances et tienne compte de ce qui lui est le plus utile et lui donne la priorité parrapport au reste. Allah est le garant de l'assistance.

Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.»

La Commission Permanente pour les Recherches Scientifiques et la Consultance

Cheikh Abdoul Aziz ibn Abdoullah ibn Baz, Cheikh Abdourazzaq Afifi, Cheikh Abdoullah ibn Ghouydayyan etcheikh Abdoullah ibn Quaoud

Fatwa de la Commission Permanente pour les Recherches Scientifiques et la Consultance, 11/14.

Il convient de ne pas laisser écouler cinq années successives sans faire le pèlerinage si on en a les moyens, compte tenu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): Certes Allah

dit: si je donne une bonne santé à un fidèle serviteur et lui procuredes moyens de subsistance suffisants et qu'il reste cinq ans sans se rendre auprès de Moi, il est alors un frustré. (rapporté par Ibn Hibban,960 et jugé authentique par al-Albani dans as-Sisilah as-sahihah dans l'ensemble deses voies (1662)

Allah le sait mieux.